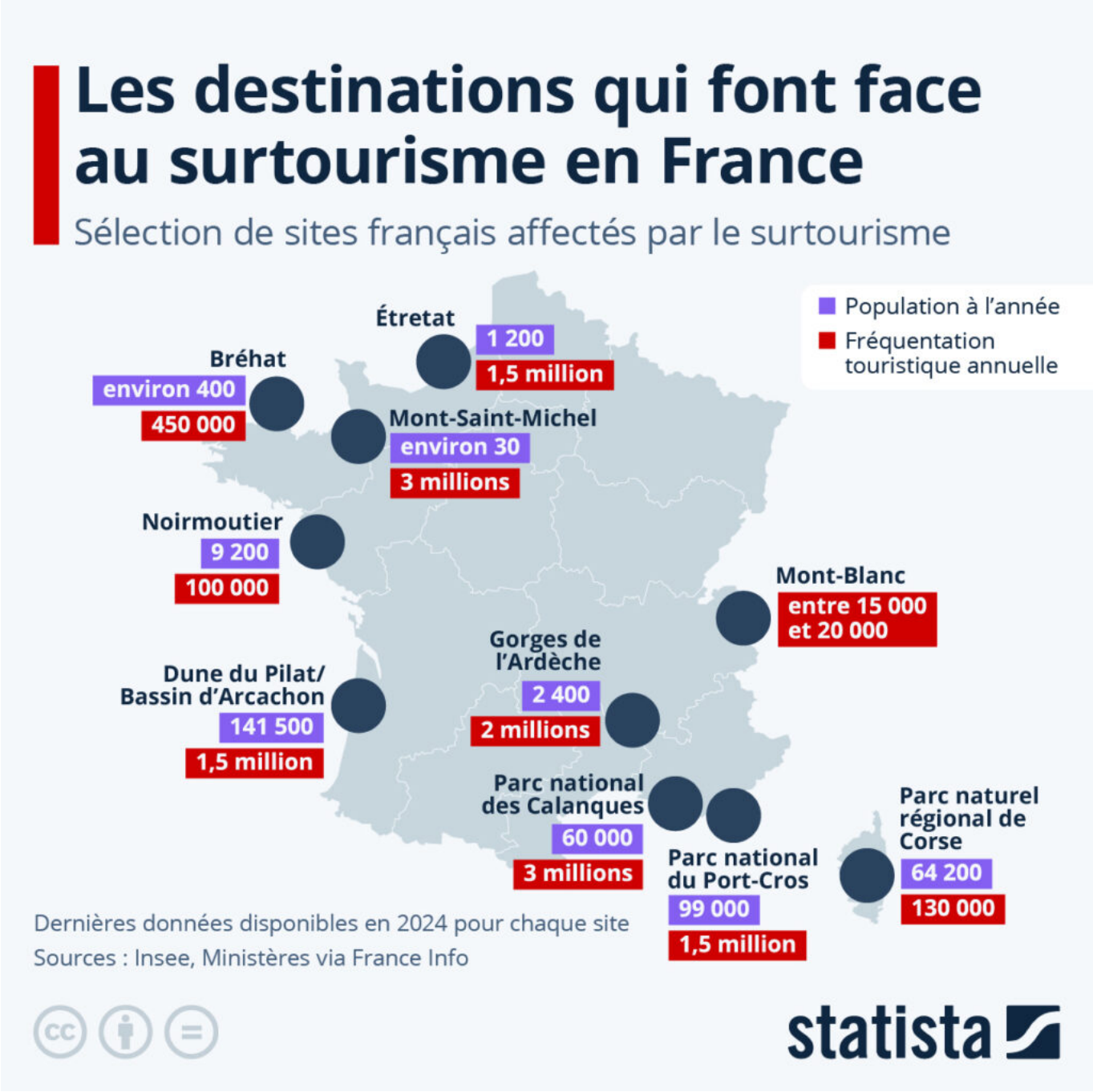
Ecrit par Echo du Mardi le 14 juin 2025

Quels lieux en France font face au surtourisme ?



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 14 juin 2025

Avec plus de 100 millions de visiteurs internationaux l'année dernière, la France reste la première destination touristique mondiale. En 2024, le tourisme international a généré 71 milliards d'euros de recettes dans le pays, d'après l'agence de développement touristique française Atout France. Les bénéfices du tourisme – international et domestique – sont indéniables. Cependant, comme le montre notre infographie, de nombreux sites en France sont victimes de leur succès, et doivent ainsi face à des problèmes liés au surtourisme, une présence de touristes excessive et potentiellement nuisible.

Si un trop important afflux de touristes peut avoir des conséquences négatives sur l'expérience des visiteurs, et causer des problèmes pour la vie locale (par exemple en réduisant le marché locatif de long terme en faveur de locations touristiques), le surtourisme peut également avoir un impact irréversible sur l'environnement. La hausse de visiteurs, particulièrement internationaux, dans le village normand d'Étretat ces dernières années a par exemple causé la destruction d'une partie du site naturel. L'impact sur l'environnement du tourisme intensif s'est également fait sentir sur l'île de Bréhat. La petite île bretonne, dont la population à l'année n'est que d'environ 400 personnes, reçoit chaque année 450 000 touristes.

Plusieurs sites français ont d'ores et déjà mis en place des mesures afin de mitiger l'effet du surtourisme : l'accès à certaines calanques est par exemple soumis à une réservation gratuite mais obligatoire en haute saison.

De Valentine Fourreau pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !